



TOURNOI LES PLUMES DE CYRANO 3

27 et 28 juin 2026

-Règlement Particulier-

Article 1.

La compétition est enregistrée sur la base fédérale sous le numéro de dossier : 2504371. Le Comité d'organisation est l'Association Sportive Poudrerie Bergerac Badminton.

Article 2.

La compétition se déroulera à Bergerac dans le gymnase Louis ARAGON situé Allée des grands ducs. 24100 Bergerac : 7 terrains disponibles.

Article 3.

Le tournoi se déroulera selon le **Règlement Général des Compétitions de la FFBAD et du règlement ci-après.**

Article 4.

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence compétition à la date limite d'inscription de la compétition.

Article 5.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

Article 6.

Le tournoi est ouvert aux jeunes, seniors et vétérans licenciés en France et classés de N1 à NC.

Les joueurs seront répartis dans des séries constituées par rapport au classement CPPH (somme des CPPH des deux joueurs de la paire en double et mixte). Ceci afin de favoriser des séries homogènes et 2 sortants par poule.

Dans une même série, **l'écart de CPPH entre le joueur le mieux classé et le joueur le moins bien classé ne peut pas dépasser 1000 points.**

Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau possède **800 points**, alors le joueur le mieux classé ne pourra pas dépasser **1800 points**.

Cas particuliers : Si un tableau inclut un joueur **NC** ou **P12**, alors le tableau ne peut inclure au maximum que des joueurs classés **jusqu'à D9**, conformément aux règles d'accès aux séries pour les joueurs non classés ou débutants

Le nombre d'inscrits visé est de **220 joueurs**.

Article 7.

Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : **Double hommes, double dames et double mixte**. Ceux-ci se dérouleront de la manière suivante :



Samedi 27 juin 2026

Double Hommes et Femmes de 8h00 à 21h00

Dimanche 28 juin 2026

Double Mixte de 8h à 18h.

(Horaires donnés à titre indicatifs et pouvant être sujets à modifications.)

Article 8.

Le juge-arbitre sera Daniel THOMAS. Il pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement et leur décision étant sans appel. **Le GEO Principal est Thibault DEGUILHEM.**

Article 9.

Les joueurs doivent être présent 1h avant leur premier match, 30 minutes avant pour la première rotation. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre.

Le tournoi se déroulera selon une phase de poules suivie d'une phase d'élimination directe (si le nombre de joueurs le permet), auquel cas des poules uniques pourraient être envisagées.

Article 10.

Le logiciel utilisé durant toute la compétition sera BadNet.

Article 11.

Le montant des droits d'engagement est de **18 euros** pour un tableau, **22 euros** pour deux tableaux. Ces tarifs incluent la participation fédérale de 2€ imposée par la FFBAD. L'ouverture des inscriptions est programmée le 4 avril 2026 à 9h00. **La date limite d'inscription est le 17 juin 2026 à 20h00.** En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de date de réception.

Pour la confection des tableaux, ainsi que le tirage au sort et le placement des têtes de séries, l'organisateur **prendra en compte le classement CPPH disponible au 18 juin 2026.** Le tirage au sort aura lieu le **19 juin 2026.**

Dès le lendemain de ce tirage, **les forfaits devront être signalés auprès du comité organisateur à l'adresse suivante : bad.bergerac@gmail.com**

Les justificatifs du forfait sont à transmettre en parallèle par courrier à la Ligue Nouvelle Aquitaine de badminton (Maison Régionale Des Sports, 2 Av. de l'Université, 33400 Talence), en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom), dans les **5 jours suivant la date de début de la compétition.**

Si le forfait est déclaré comme justifié et valide, un remboursement des frais d'inscription aura alors lieu (par virement bancaire ou chèque de banque).

Lors de son inscription, chaque joueur indique son partenaire de double et/ou de mixte ou se positionne en recherche. **L'inscription est validée lorsque les deux joueurs sont inscrits.**

Article 12.

Les inscriptions se feront **uniquement via Badnet sur la page du tournoi.** Pour toute modification ou annulation, celles-ci auront également lieu sur Badnet. En cas de besoin il est possible de contacter l'organisation à **bad.bergerac@gmail.com**

Le paiement s'effectuera directement en ligne sur BadNet par carte bancaire ou bien le jour J en espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de *ASPBB*. Tout joueur ne réglant pas les frais d'inscription lors de son arrivée pourra se voir refuser l'accès à la compétition.

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone.

Article 13.

S'il y a litige sur les volants, le volant officiel du tournoi est : **PERFLY FSC 990 Elite en vente au prix de 38€ le tube à la table de marque**. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires.

Article 14.

Les matchs sont en auto-arbitrage, mais certains, notamment dans les phases finales, peuvent être arbitrés par un arbitre officiel. Cependant, à tout moment du tournoi, tout joueur peut faire appel au juge arbitre qui désignera un arbitre dans la mesure du possible.

Les modes de comptage des points appliqué lors du tournoi sera de 2 sets gagnants de 21 points.

Article 15.

Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en informer les juges arbitres.

Article 16.

Le plateau de jeu est exclusivement réservé aux **joueurs** appelés pour disputer leur match, **aux juges-arbitres**, au **staff** et **aux coachs** (à raison de 2 coachs maximum par demi-terrain).

Article 17.

Le temps minimum de repos entre deux matches **sera de 20 minutes**.

Article 18.

Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel de leur nom et le début du match. Les volants seront testés obligatoirement dès l'arrivée des joueurs sur le terrain et avant la fin des 3 minutes.

Article 19.

Tout volant touchant un obstacle sera compté let une fois au service puis faute en jeu.

Article 20.

Un échéancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matchs pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire indiqué dans cet échéancier.

Article 21.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir immédiatement l'organisation. Il pourra soit proposer un partenaire, soit laisser l'organisation en désigner un, soit annuler sa participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article 22.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 23.

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer aux Juges Arbitres avant son premier match.

Article 24.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre au sein des différentes structures.

Article 25.

Toute participation au tournoi défini à l'article 1 entraîne l'acceptation du présent règlement. Les accompagnateurs quels qu'ils soient se doivent eux aussi de le respecter. Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral s'appliquera pour tout point non cité ci-dessus.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier un ou plusieurs points de l'édit règlement pour un meilleur déroulement du tournoi.